



Département de l'Ardèche

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL D'AGGLOMERATION

Séance du 7 juin 2023

Nombre de membres	
Afférent au CC	En exercice
70	70
Présent	Votant
48	56

Date de convocation

1^{er} juin 2023

Environnement – Milieux ENS – Convention d'aide financière de la CNR Plan 5 Rhône

**N° de la délibération
2023-350**

Secrétaire de séance :
Laëtitia BOURJAT

Le 7 juin 2023 à dix-huit heures trente,

Le Conseil de la Communauté d'Agglomération ARCHE Agglo s'est réuni à la salle Georges Brassens à Tournon-sur-Rhône sous la présidence de Monsieur Frédéric SAUSSET.

Présents : MM. Xavier ANGELI, Laurent BARRUYER, Pascal BIGI, Mme Véronique BLAISE, MM. David BONNET, Jean-Louis BONNET, Michel BRUNET, Patrick CETTIER, Mme Delphine COMTE, MM. Thierry DARD, Serge DEBRIE, Mme Christèle DEFRANCE, M. Yann EYSSAUTIER, Mme Myriam FARGE, M. Bruno FAURE, Mmes Muriel FAURE, Valina FAURE, Christiane FERLAY, M. Gilles FLORENT, Mme Béatrice FOUR, M. Claude FOUREL, Mmes Annie FOURNIER, Isabelle FREICHE, Annie GUIBERT, M. Emmanuel GUIRON, Mmes Elisabeth JUNIQUE, Marie-Claude LAMBERT, Danielle LECOMTE, M. Fabrice LORIOT, Mme Christelle MARION, MM. Jean-Michel MONTAGNE, Jean-Louis MORIN, Mmes Stéphanie NOUGUIER, Agnès OREVE, M. Jacques POCHON, Mmes Isabelle POUILLY, Nathalie RAZE, MM. Régis REYNAUD, Gérard ROBERTON, Alain SANDON, Frédéric SAUSSET, Pascal SEIGNOVERT, Bruno SENECLAUZE, Xavier TRAVERSE, Jean-Paul VALLES, Roger VOSSIER, Jean-Christophe WEIBEL, Jean-Louis WIART.

Excusés : M. Xavier AUBERT (pouvoir à M. Bruno FAURE), M. Pascal BALAY (pouvoir à Mme Stéphanie NOUGUIER), M. Paul BARBARY (pouvoir à Mme Valina FAURE), M. Guy CHOMEL (pouvoir à Mme Danielle LECOMTE), M. Pascal CLAUDEL (pouvoir à Mme Christèle DEFRANCE), M. Michel GOUNON (pouvoir à Mme Muriel FAURE), Mme Laurence HEYDEL-GRILLERE (représenté par son suppléant M. Xavier TRAVERSE), M. Laurent MAILLARD (pouvoir à Mme Nathalie RAZE), Mme Ingrid RICHIOUD (pouvoir à M. Laurent BARRUYER), Mme Laëtitia BOURJAT, M. Denis DEROUX, Mme Amandine DEYGAS, Mme Mélanie DONGEY, M. Patrick FOURCHEGU, M. Michel GAY, M. Pierre GUICHARD, M. Isabelle GUILLIAUMET, M. Pierre MAISONNAT, Mme Sandrine PEREIRA, M. Charles Henri RIMBERT, M. Vincent ROBIN, Mme Anne SCHMITT, Mme Michèle VICTORY.

Dans le cadre de ses Plans 5Rhône P5R, CNR s'engage dans de nombreux partenariats visant à soutenir les territoires autour des thématiques liées au développement des énergies vertes et de l'hydrogène, au renforcement de la navigation sur le Rhône et le développement des sites industriels et portuaires, la contribution à l'adaptation de l'agriculture du sillon rhodanien, les actions en faveur d'un corridor de biodiversité plus vivant et dynamique, le développement des projets de développement économique, touristique et plus globalement, les projets qui permettent de rapprocher les territoires de leur fleuve.

ARCHE Agglo, en partenariat avec les communes, est gestionnaire de plusieurs îlons en rive droite et rive gauche du Rhône. Ces milieux alluviaux constituent des reliquats de milieux naturels riches, à préserver. Au cœur de ces îlons, ancien bras du Rhône en partie déconnectés du fleuve, subsistent une faune et une flore particulière. Outre leur aspect fonctionnel, et leur rôle de corridor écologique, ces milieux présentent un intérêt en termes de biodiversité. Ces zones humides péri-urbaines méritent également d'être valorisées auprès des habitants qui n'en connaissent pas forcément les richesses et les enjeux de préservation.

Un contrat de gestion 2019-2023 concerne 5 milieux alluviaux du Rhône répartis sur 4 communes : la lône des Goules à Tournon-sur-Rhône (hors concession CNR), la lône des Pierrelles à Mauves, et la lône de la Murette à Glun, situées en Ardèche, ainsi que les sites du bassin des Musards et de la lône Saint-Georges à La Roche de Glun, classés Espace Naturel Sensible (ENS) auprès du Département de la Drôme. Au total, le Contrat de gestion couvre une surface de 95 ha.

Le programme d'actions prévoit un certain nombre de mesures qui visent à préserver et à valoriser ce patrimoine naturel : inventaires et suivis naturalistes, gestion et restauration des milieux, aménagements pédagogiques, sensibilisation scolaire et grand public...).

Vu l'arrêté inter préfectoral n° n°07-2021-10-28-0006 en date du 28 octobre 2021 entérinant les statuts de la Communauté d'Agglomération ARCHE Agglo,

Considérant la compétence gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations ;

Vu la délibération n° 2019-334 du 17 septembre 2019 approuvant le plan de gestion des milieux alluviaux du Rhône ;

Considérant qu'ARCHE Agglo sollicite l'accompagnement de la CNR sur des actions du Contrat de gestion relevant des axes 2 et 3 pour l'année 2023 :

- ✓ La conception, la réalisation et l'installation d'aménagements pédagogiques reliés à un livret ludique (activités pratiques) qui sera distribué aux enseignants et en accès libre pour le grand public, invitant à une découverte du patrimoine naturel lié au Rhône en autonomie ou accompagné d'animateurs nature sur ces différents sites. Il est également prévu le suivi de la fréquentation des sites au travers de l'installation d'éco-compteurs.
- ✓ La sensibilisation scolaire avec la réalisation de 3 demi-journées d'animations scolaires par thématique (Rivières, Espaces naturels, Climat). 150 classes participeront au programme de sensibilisation sur l'année scolaire 2022-2023 et 30 d'entre elles bénéficieront d'interventions sur les lônes. La thématique Rivières parlera de la biodiversité des milieux aquatiques, la thématique Espaces naturels évoquera l'histoire du fleuve Rhône et son patrimoine naturel et le Climat interviendra sur la mise en place de parcs photovoltaïques. Chaque classe devra produire une restitution qui sera mise en valeur à l'occasion des Journées de l'Environnement qu'organisera ARCHE Agglo fin juin 2023.

Considérant le plan de financement prévisionnel 2023 suivant :

POSTES DE DEPENSES	MONTANT
Aménagements pédagogiques	64 000 €
Sensibilisation scolaire	40 000 €
TOTAL	104 000 €

Plan de financement			
Financier	Programme de financement	Montant	%
Région	CVB	14 000 €	13%
Département	ENS	12 500 €	12%
CNR	Plan 5Rhône	41 600 €	40%
Autofinancement	ARCHE Agglo	35 900 €	35%
Total		104 000 €	100%

Considérant le contrat de partenariat avec la CNR ;

Considérant l'avis favorable du bureau du 17 mai 2023 ;

Après en avoir délibéré à :

- 56 Voix pour
- 0 Voix contre
- 0 Abstention

Le Conseil d'Agglomération :

- ✓ APPROUVE le contrat de partenariat avec la CNR ;
- ✓ SOLLICITE les partenaires financiers selon leurs règlements en vigueur ;
- ✓ AUTORISE le Président à signer tout document afférent à la présente délibération.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus.

Tous les membres présents ont signé au registre.

Pour extrait certifié conforme,

Mercurol-Veaunes, le 7 juin 2023.